



Convention d'adhésion

entre

Nom et prénom:

Sexe:

Date de naissance:

Etat civil:

Adresse postale complète:

(ci-après l'assuré)

et

la Caisse de Pensions des Interprètes et

Traducteurs de Conférence

(ci-après la Caisse)

Art. 1 But

1. L'assuré, en qualité de

* interprète de conférence, membre de l'AIIIC depuis (année de l'adhésion) _____
ou candidat à l'AIIIC depuis _____.

* traducteur de conférence, membre de l'AITC depuis (année de l'adhésion) _____.

(* cochez la case appropriée)

adhère à la Caisse en vue de réaliser sa prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, conformément aux statuts et règlements de la Caisse.

2. Les statuts et les différents règlements de la Caisse font partie intégrante de la présente convention.
L'assuré déclare en avoir pris connaissance et en accepter la teneur.

Art. 2 Obligations de la Caisse

La Caisse s'engage à réaliser pour l'assuré la prévoyance professionnelle conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Art. 3 Finance d'entrée

L'assuré s'est acquitté de la finance d'entrée de CHF 100.- le _____.

Art. 4 Entrée en vigueur, durée et résiliation

1. La présente convention d'adhésion entre en vigueur le _____,
au plus tôt toutefois à la date de réception par la Caisse de la finance d'entrée.

2. Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties par écrit pour la fin d'une année civile, moyennant un délai de résiliation de trois mois. A défaut de résiliation dans le délai mentionné ci avant, elle est reconduite d'année en année avec le même délai de résiliation.

3. Elle prend fin de plein droit au terme de l'année civile au cours de laquelle l'assuré présente sa démission à l'une ou l'autre des associations mentionnées à l'article 1 alinéa 1 ci-dessus. Demeure réservée l'approbation par la Caisse du maintien de l'affiliation.

Art. 5 Effets de la résiliation

1. En cas de résiliation de la présente convention d'adhésion, l'assuré est mis au bénéfice d'une prestation de libre passage conformément aux dispositions réglementaires topiques.

2. L'éventuel droit à des fonds libres ou la prise en compte d'un éventuel découvert sont régis par le règlement de la Caisse relatif à la liquidation partielle.

Dates et signatures _____

En deux exemplaires

Le présent document est à retourner dûment complété et signé à l'adresse suivante :

CPIT
c/o Hewitt Associates SA
Av. Edouard Rod 4
Case postale 1203
1260 Nyon